

Pour une Eglise sûre

Conférence de Mgr Jordy le 27 septembre 2022

Bonsoir à tous et à toutes et merci de prendre du temps pour venir pour ce moment qui a été annoncé comme une conférence, mais qui ne sera pas vraiment une conférence. C'est un peu un autre type de rencontre que je vous propose ce soir qui est plus de l'ordre – vous le verrez, peut-être, cela vous étonnera d'ailleurs peut-être, – en partie de l'ordre du témoignage, qui est de l'ordre aussi bien évidemment de l'information et qui est de l'ordre de la perspective qui est devant nous.

Effectivement comme le disait le vicaire général à l'instant, il y a presque un an, jour pour jour – à une semaine près – le « rapport Sauvé », le rapport de la CIASE était présenté publiquement. Et ce rapport, c'est vrai, a été un choc extrêmement profond pour notre Eglise catholique, pour notre Eglise catholique en France. Il y avait déjà eu, et j'y reviendrai, des travaux, des enquêtes faites dans d'autres lieux dans le monde, notre Eglise étant universelle et étant présente sur tous les continents, mais nous avons parfois un peu l'impression que la France pouvait être, par une sorte de « miracle », un peu épargnée de ce que l'on avait découvert ailleurs. Et ce que nous avons découvert le 5 octobre, et en tout cas, nous les évêques la veille, puisque la présentation nous a été faite la veille, le 4 octobre, c'est que ce n'était pas le cas.

J'aimerais donc, si vous le voulez bien, m'adresser ce soir à vous – nous nous sommes donnés comme limite 21h30, sinon il faut faire un colloque, peut-être viendront un jour des temps plus longs. Nous sommes dans une étape d'une démarche. Mais ce que je souhaitais ce soir, c'est donc « un après » le rapport de la CIASE, parler de ce qui s'était passé mais aussi et particulièrement de ce qui est en train de se passer, c'est-à-dire l'ensemble des décisions prises à l'Assemblée plénière des évêques en novembre 2021 qui a suivi immédiatement le rapport de la CIASE.

J'aimerais d'abord dire et de manière introductive pour ne jamais l'oublier, et si jamais je l'oubliais, rappelez-le-moi, que tout ce que je vais dire ce soir, je le dis, je vous l'assure, sur un ton profondément modeste. Nous savons ce que c'est, ce qui s'est passé, nous savons la gravité des choses, donc le ton qui sera le mien, même si parfois la nécessité du texte, de l'explication, je peux donner le sentiment de ne pas y rester, dites vous bien que pour moi c'est un exercice de modestie et d'humilité. Et puis le genre littéraire, je vous l'ai dit, ce ne sera pas une conférence, vous le verrez.

Je vais commencer par vous donner un témoignage, la manière dont j'ai personnellement découvert cette question de la pédocriminalité. Puis je m'arrêterai sur les années 2000 et ce qui a conduit au rapport Sauvé, et puis le rapport Sauvé et toute la période qui va alors suivre qui est cette période de mise en œuvre à la fois dans l'Eglise de France et à la fois dans notre diocèse de Tours.

1/ Donc ce que je vais faire, je vais le faire comme un **processus de l'histoire** dans laquelle nous sommes en commençant, comme je vous l'ai dit, par cet **aspect personnel**.

Je suis né en 1961 à Perpignan. J'ai vécu toute ma jeunesse en Alsace, dans l'Est de la France à un endroit où vous savez que l'Église a un positionnement qui lui est particulier puisque dans l'Est de la France, l'Église est de nature concordataire. Et je dois dire que j'ai vécu toute ma jeunesse en famille, toute ma jeunesse dans l'école publique, et que je n'ai jamais dans ces conditions-là eu à rencontrer cette question-là de la pédocriminalité. Je n'ai jamais même entendu de bruit. Certains

parfois vous disent : « on entendait dire » que. Mais que ce soit dans ma famille, que ce soit à l'école, jamais je n'ai entendu quoique ce soit.

De la même manière j'ai fait partie d'un groupe scout quand j'étais jeune. Pendant quelques années, j'ai appartenu à un groupe sportif, jamais là encore je n'ai vu quoique ce soit, je n'ai entendu quoique ce soit.

Donc la pédocriminalité n'existait pas pour moi, sinon le fait que bien sûr j'avais des parents qui, comme beaucoup de parents, nous avaient dit, à nous enfants, faites attention, ne suivez pas n'importe qui, des adultes peuvent être dangereux. C'est la seule chose que j'avais entendue.

La découverte pour moi de la pédocriminalité, je vais la faire lors de mes études de droit à Strasbourg, que je vais faire entre 1979 et 1984. Je fais mes études de droit et durant ces études de droit, et en particulier à partir de la licence parce que c'est le moment où on commence à faire de la procédure, donc cela m'intéressait, je vais aller passer du temps au tribunal de Grande Instance de Strasbourg, parfois celui de Mulhouse où habitent mes parents. Et dans ce tribunal de Grande Instance, il se trouve, particulièrement à Mulhouse, que le vendredi était le jour où l'on concentrait certains types d'affaire que je vais découvrir. C'est-à-dire que le vendredi matin, grosso modo, à partir de 10h30 du matin arrivait – pardonnez moi je vais le dire comme cela – les papis, les pépés, les tontons ou les voisins, toute une série de personnes, il y en avait toutes les semaines quelques-uns qui se révélaient être des personnes qui avaient eu des gestes déplacés au moins, qui avaient eu des agressions, qui avaient fait du voyeurisme ou qui avaient eu d'autres attitudes en général à l'égard d'enfants ou de jeunes et d'adolescents. J'ai donc découvert, si vous voulez, le phénomène de la pédocriminalité d'abord dans mes études de droit comme juriste. Et j'ai aussi le sentiment et le souvenir qu'à l'époque ces questions bien sûr existaient mais qu'on avait le sentiment finalement qu'elles étaient « garées » là entre le vol de voiture et des agressions verbales et qu'elles n'avaient pas plus d'importance que cela, si j'ose dire. En tout cas, c'est la perception que j'en avais.

Et puis je suis rentré au séminaire. J'ai fait mon séminaire en Italie pendant 6 ans, et je suis revenu en Alsace donc en 1993 pour exercer mon ministère dans un collège catholique et en paroisse et être intervenant formateur extérieur au grand séminaire de Strasbourg. J'ai été aussi nommé dans ce cadre là – donc j'étais directeur spirituel au Grand séminaire – et j'ai aussi été nommé prédicateur à la cathédrale de Strasbourg et confesseur à la cathédrale de Strasbourg. Et c'est alors dans le cadre de la confession à la cathédrale de Strasbourg que j'ai découvert de nouveau l'ampleur du mal. Vous savez une cathédrale, c'est un endroit rare dans un diocèse – en principe il n'y en a qu'une seule – et les gens qui ont des choses lourdes à partager font des kilomètres pour aller les partager. Et je dis parfois avec un sourire un peu jaune que je crois qu'à la cathédrale de Strasbourg, à part l'attentat contre le pape, j'ai quasiment tout entendu de ce que la misère humaine peut comporter comme déviance. Et en particulier j'ai eu à entendre des personnes qui non pas s'accuser d'avoir commis des actes mais j'ai vu des personnes qui dans un désarroi intense, ne sachant pas où aller venait dans un confessionnal trouver un prêtre pour essayer de dire à quelqu'un : voilà ce qui m'est arrivé. Je n'ai jamais entendu, je le précise tout de suite, d'affaires qui relevaient de prêtres, ou de religieux, de religieuses, ou d'affaire intra-ecclésiale. Ce que j'ai entendu était toujours des affaires intra-familiales ou de voisinage.

Permettez-moi de vous dire que j'ai encore un peu à l'oreille un cas – quand j'en parle cela me fait un peu, me laisse aux bords des larmes, voilà – d'une jeune femme de 19 ans venue dans mon confessionnal et qui a mis, je pense 4 mns, à me dire trois phrases. En gros, « je ne veux pas rentrer

chez moi, je suis étudiante infirmière, je ne veux pas rentrer à la maison, je ne veux pas rentrer à la maison ». Je l'ai laissée finir, et je lui ai demandé : « pourquoi vous ne voulez pas rentrer à la maison ? » « parce que cela va recommencer ». « Et cela va recommencer quoi ? » « je suis le jouet sexuel de mes parents depuis que je suis toute petite. » Vous avez 32 ans, vous êtes prêtre, vous êtes au fond du confessionnal, alors qu'est-ce qu'on fait ? On essaie de trouver une solution, de voir cette personne au dehors, de la conduire vers quelqu'un vers qui elle va pouvoir peut-être parler, et être accompagnée, prise en charge. Nous n'étions en 95-96, dans la société en général et dans l'Eglise pas du tout armés et équipés avec des lieux d'écoute pour ce drame, donc on essayait de faire en sorte d'aider et d'accompagner. Donc j'ai entendu des choses dans ce cadre-là.

Rapidement, dès l'an 2000, j'ai eu des responsabilités au niveau diocésain. Je suis devenu supérieur du Grand Séminaire de Strasbourg, à ce titre membre du Conseil de l'évêque – le conseil épiscopal – je suis depuis 22 ans maintenant dans un conseil épiscopal, mais je souhaite aussi dire ici – et c'est mon témoignage à moi bien évidemment, et il ne vaut que ce que vaut mon témoignage et pas plus, mais il est vrai que pendant les 11 ans que je vais passer à Strasbourg, à aucun moment au Conseil de l'évêque, je n'ai jamais entendu remonter une affaire de type abus, gestes déplacés ou quoique ce soit. J'ai entendu deux fois en tout et pour tout en Alsace quelque chose qui pouvait entrer dans la sphère de ce que l'on appellerait aujourd'hui la pédocriminalité. J'ai entendu, lorsque j'étais jeune vicaire dans le sud de l'Alsace, il y avait encore de nombreux prêtres dans ce diocèse, on parlait d'un prêtre qui devait avoir 92 ans, qui était dans un petit village, retraits au fond d'un vallon, et dont on disait : « c'est un prêtre, il vaut mieux que les enfants ne s'en approchent pas trop, il y a eu des histoires ». C'est comme cela que l'on formulait les choses. Je pense que peut-être parmi nous, certains ont à l'oreille des formules de ce type. Et puis je me souviens aussi quand j'étais au Conseil épiscopal, c'est vraiment la seule mention dont je me souviens, c'est qu'un jour on avait parlé d'une nomination dans le Nord de l'Alsace et que l'on avait dit : mais là il ne vaut peut-être mieux pas parce qu'il y a eu il y a quelques années semble-t-il un prêtre qui etc., etc. C'était toujours des « il semble que » et « il paraît que ». Sinon il y a eu une affaire grave que j'ai connue alors que j'étais membre du Conseil, l'affaire d'un prêtre alsacien qui lui alors a été arrêté, jugé aux Assises et condamné à une peine de prison lourde, mais en dehors de ces affaires-là, je ne voyais rien, je n'entendais rien de particulier. Et donc tout cela pour vous dire que c'est difficile ensuite de découvrir que par exemple dans le diocèse qui est le mien, celui de Strasbourg, aujourd'hui l'archevêque de Strasbourg se trouve avec près de – il l'a dit – près de 150 dossiers sur son bureau. Alors avec un diocèse, je précise tout de suite qui avait 1200 prêtres quand j'étais ordonné encore, 1200 prêtres, plusieurs centaines de religieux, des milliers de religieuses et puis surtout, dans le cadre du Concordat, énormément de laïcs aussi qui sont rémunérés comme sacristains, comme chefs de chœur, comme organistes, et dans les dossiers que l'évêque a sur son bureau, il y a aussi de ce type de dossier, ce ne sont pas que des dossiers de prêtres. Il y a une variété assez grande de situation.

Alors la seule chose que je vais connaître et avoir à gérer directement, je deviens évêque auxiliaire de Strasbourg le 11 novembre – cela ne s'invente pas – 2008, et assez rapidement je suis chargé par mon archevêque de gérer une situation assez complexe d'un jeune prêtre qui a agressé un adulte, donc vous voyez ce n'est pas une affaire de pédocriminalité, on est dans l'agression sexuelle, l'abus, et je me souviens d'avoir accueilli ce jeune prêtre – j'étais tout jeune évêque – et je me souviens très bien, je l'avais accueilli au Grand séminaire, et je me souviens que j'ai commencé à l'interroger. Voilà pourquoi je te demande de venir – on se tutoyait – voilà il s'est passé telle chose, tel élément, j'avais déjà écouté la victime, et j'aimerais donc que tu me dises... Et ce jeune prêtre

s'effondre en larmes en me disant qu'il avait été violé par le voisin du village où il habitait, la ferme à côté de chez lui. Donc on était tout de suite devant cette misère et de ce phénomène dramatique de la reproduction, du mimétisme, j'ai été abusé/j'abuse, qui est quelque chose d'assez fréquent, on le sait. A peu près 1/3 des abuseurs ont été eux-mêmes abusés.

Ensuite je vais être nommé **évêque de Saint-Claude**. Alors vous voyez, je quitte l'Alsace, on est en 2011. Je reviendrais. Je ferai une petite marche arrière dans un instant, vous verrez. En tout cas, j'arrive à Saint-Claude le 16 octobre 2011, je vais donc rester huit ans, et ces années 2011-2012-2013-2014, il ne se passe pas grand-chose. A la Conférence des Evêques, par contre où je viens parce que je suis évêque, deux fois par an, je peux dire par contre qu'à chaque séance de la Conférence des Evêques, nous parlons, il y a un point sur la question de la pédocriminalité. Donc moi, depuis 2008 jusqu'à aujourd'hui, à chaque séquence des rencontres des évêques de France, donc vous le voyez bien depuis maintenant 14 ans, j'ai chaque fois eu une séquence. Alors il y a eu des séquences qui étaient courtes, cela pouvait être deux heures dans la semaine, et bien sûr des séquences beaucoup plus longues, comme celle que nous avons eue en novembre dernier avec l'ensemble des dispositions que nous avons prises et sur lesquelles bien évidemment je vais revenir.

A Saint-Claude, en tout cas, je vais arriver en 2011-2012, et qu'est-ce que je découvre du côté de la pédocriminalité ? Je reçois essentiellement des courriers. Je ne vais pas en recevoir beaucoup, mais je reçois 3, 4 courriers qui m'arrivent. Je pense en particulier à une dame, 92 ans, qui est dans un EHPAD dans la banlieue parisienne et qui m'écrit : « voilà Mgr, vous venez d'arriver à Saint-Claude, il se trouve que lorsque j'avais 12 ans, j'ai été abusée par tel prêtre, dans telle paroisse. J'ai 92 ans, je me réveille encore la nuit, j'entends encore le bruit. ». On comprend aussi le drame et le fracassement intérieur, et le fait qu'on ne guérit jamais totalement – en tout cas si on n'est pas aidé surtout –, mais si on garde cela en soi, on le porte toute sa vie. Et qui me disait : « Je ne vous demande rien. Je ne demande rien de particulier, je voulais simplement vous le dire ». Alors j'ai bien évidemment pris soin à chaque fois d'écrire, mais nous n'étions pas encore non plus dans cette période où systématiquement nous faisons des signalements. Ce fonctionnement n'existait pas, et d'ailleurs les gens ne le voulaient pas. Les gens vous disaient : ne faites rien, ne bougez pas. Je me souviens d'un monsieur de Reims qui m'avait demandé la même chose.

Par contre 2014, 2015, là on sent que les choses montent un peu en puissance, et je reviendrai, je vous l'ai dit, en arrière, pour parler de l'Eglise dans le monde, mais l'influence de ce qui va se passer alors ailleurs qu'en France commence aussi à produire un impact sur l'Eglise de France. Et on y reviendra. On pourra parler des Etats-Unis, de l'Irlande, de l'Allemagne, de la Belgique, tout autour ça bouge et donc en France, on se dit, ce n'est pas possible qu'il n'y ait rien.

Et 2014-2015, en particulier, pour ma part, je vais être amené à faire deux signalements. D'abord une famille qui vient me voir pour un prêtre âgé du diocèse. Je vais aller le voir en EHPAD, je vais lui lire le courrier de ces gens et je vais faire un signalement auprès du Procureur de la République. Il ouvrira une enquête, et le prêtre qui était en très très mauvais état de santé, on s'attendait à son décès, mourra trois mois après. La procédure n'aura même encore été ouverte.

Mais je pense aussi, et je dois le dire parce que c'est assez terrible aussi et d'avoir accompagné des gens qui ont vécu cela, je pense aussi à un père de famille, laïc, qui nous accompagnait dans le cadre d'un pèlerinage diocésain, et qui a été accusé par une jeune fille handicapée. Et j'ai fait un signalement aussi, il y a eu un double signalement d'ailleurs, par la maman et que j'ai fait moi aussi

puisque j'étais responsable du pèlerinage qui avait lieu. Je dois dire, ce monsieur que je connaissais assez bien et j'avais du mal à imaginer qu'il ait pu faire quoique ce soit – c'est un peu cela, qui est aussi très difficile, à partir d'un certain moment, vous commencez à suspecter tout le monde, et vous êtes presque obligé de suspecter tout le monde en disant :on ne peut pas donner son blanc-seing à quelqu'un, on ne sait jamais – , et je dois dire que ce monsieur, j'ai essayé de rester en lien pendant le temps de l'enquête, je me souviens lui avoir envoyé un message à Noël ; il m'a écrit quelques jours plus tard qu'il pensait mettre fin à ses jours parce qu'il n'en pouvait plus de la suspicion. Imaginez un petit village dans lequel tout le monde sait que Monsieur Untel est censé avoir abusé d'une jeune handicapée jusqu'au jour où la jeune handicapée a avoué qu'elle avait tout inventé. Et donc j'ai aussi compris là que ce n'était pas aussi simple que cela. Il pouvait y avoir aussi des choses qui n'étaient pas vraies. Les psychologues et les psychiatres que nous avons rencontrés nous ont dit que cela peut arriver aussi, d'où la grande complexité devant ces questions, la grande difficulté qu'on sait bien devant ces questions.

Donc nous arrivons en 2016, et c'est en 2016-2017 que tout va basculer. Pourquoi ? parce que 2016, vous le savez bien, que se passe-t-il ? il y a l'affaire Preynat à Lyon. Et c'est l'affaire Preynat, je dirai, qui va changer complètement la vitesse dans laquelle les questions de pédocriminalité vont se poser au niveau de la Conférence des Evêques de France.

2/ Cela m'amène alors à mon deuxième point. J'ai essayé de vous parler jusqu'à ici, jusqu'à mon expérience à Saint-Claude. J'aimerais maintenant aborder un deuxième point, c'est : que s'est-il alors passé dans l'Eglise de France durant toutes ces années autour de cette question de pédocriminalité ? J'ai essayé de vous dire certaines choses de l'intérieur, comme prêtre, comme jeune évêque auxiliaire, comme jeune évêque. Il y avait des choses, mais il y avait des choses tellement minimes qu'on pensait, qu'on osait penser – osait espérer peut-être aussi –, que « ce n'était pas grand-chose ».

Et puis en fait, dans l'Eglise de France, les choses vont s'accélérer. Donc j'aborde **mon deuxième point. L'Eglise de France.**

L'Eglise de France, il faut d'abord se dire que, elle découvre cette Eglise, vers les années 1995-2000, la question de la pédocriminalité comme question que l'on peut aborder publiquement. Jusqu'alors on n'en parle pas. Mais c'est en 1995-2000 que des indicateurs, dans d'autres pays, vont nous obliger à nous poser la question. C'est d'abord les Etats-Unis, vous savez, le fameux film « Spotlight » qui va être un phare qui va éclairer la question de la pédocriminalité, qui va la mettre en pleine lumière. C'est-à-dire que l'on découvre aux Etats-Unis des abuseurs, des prédateurs en masse, de manière importante, et aux Etats-Unis en particulier avec des groupes de pression, il va y avoir des enquêtes qui vont être faites dans tous les diocèses américains, et ils vont donner les résultats que vous savez.

Et puis, aussi, on sait qu'au même moment, des enquêtes se font ailleurs. Mais alors, c'est quand même très intéressant à souligner, c'est que les enquêtes qui se font ailleurs, dans d'autres pays, sont toujours des enquêtes qui ne visent pas spécifiquement l'Eglise catholique, mais qui visent de manière générale la société. C'était le cas en Belgique. C'est vrai que la Belgique a connu l'affaire Dutroux qui a été un traumatisme terrible. Il va y avoir une enquête en Angleterre, dans tous les domaines de la société. Il va y avoir en particulier une enquête en Australie, très importante. Et cette enquête, en Australie, a révélé un tel drame des abus sexuels, dans toutes les couches de la société, y compris l'Eglise, que – vous ne le savez peut-être pas – le Premier Ministre australien est

venu à la télévision, un soir, s'excuser au nom du gouvernement devant l'ensemble du pays, de n'avoir rien vu, de n'avoir rien fait.

Ça vous dit aussi le décalage avec notre pays, la France. On a eu beaucoup de choses qui se sont faites dans beaucoup de pays, dès 1995-2000. En France, à ce moment-là, rien ne bouge dans l'Église, catholique, rien ne bouge de manière générale dans la société.

Dans l'Église quand même, les affaires américaines, et puis surtout les affaires irlandaises, qui commencent à bouger, font que l'on commence à s'inquiéter des affaires de pédocriminalité. C'est la raison pour laquelle d'ailleurs, dès les années 2000, la Conférence des Evêques de France fait un travail. Et un travail qui va aboutir à ce document qui s'appelle : « *Lutter contre la pédophilie* ». Vous voyez, on parle encore de pédophilie, c'est un mot que l'on n'utiliserait plus. Aujourd'hui on parle de pédocriminalité. « *Lutter contre la pédophilie, repère pour les éducateurs* » qui sort dans sa première version, l'année 1997, et il y a eu plusieurs versions remaniées de ce document. Ce document, qu'est-ce qu'il fait ? Il part du constat : la pédocriminalité existe dans tous les milieux et elle existe aussi dans l'Église catholique. Elle invite évidemment à avoir une attention à ces questions, à être sensible à ce qu'on appelle maintenant de manière assez classique « les signaux faibles », et elle indique comment faire. Elle évoque les agresseurs, le poids du silence, les conséquences pour les enfants, les signaux d'alerte, comment agir et réagir, et comment prévenir. Donc tout un travail est fait, et, dès l'année 2000, ces documents commencent à circuler dans notre Église, mais circule finalement lentement.

Ce que je peux vous dire aussi. 2000, moi je suis nommé au Grand séminaire de Strasbourg à cette époque-là. Dès l'année 2001, c'était donc il y a vingt et un ans, nous avons une formation des supérieurs des séminaires sur la question de la pédocriminalité dans les séminaires. Cela veut dire que l'on s'y intéresse déjà. Et cette formation des Supérieurs des grands séminaires, j'y participe – moi, je me souviens très bien, nous sommes au printemps 2001 où on va passer tout un week-end avec des psychiatres, avec des psychologues, avec des juristes qui vont nous expliquer comment faire, comment traiter, comment être attentifs à tel ou tel point, comment travailler cette question, comment accompagner les séminaristes, les candidats, mais tout de même avec une question extrêmement complexe puisque là aussi, lorsque nous avons demandé des critères fiables, qui nous permettent de repérer des profils de pédocriminels parmi nos candidats au ministère, et bien on se retrouve face à des psychologues et des psychiatres qui ont finalement pas beaucoup de choses à dire, et qui nous disaient grosso modo : si vous avez un séminariste que vous mettez avec un groupe de jeunes ou d'enfants et que vous l'enlevez pour mettre ailleurs et qui sur-réagit de manière anormale, vous pouvez peut-être vous poser certaines questions. Mais on se trouvait extrêmement dépourvus en matière de moyens. Comment faire pour savoir et comprendre ?

Donc je vous dis bien, il y a ces choses, il y a ce texte, il y a des formations qui commencent à venir – d'ailleurs Jean-Marc Sauvé lui-même dans le rapport de la CIASE – si vous l'avez lu, si vous l'avez regardé –, Jean-Marc Sauvé dit lui-même qu'au début des années 2000, il y a une période dans l'Église catholique où l'on dit : ça y est, c'est bien parti dans l'Église en France parce que l'on sent qu'il y a des choses qui bougent, on commence à se poser des questions, on commence à se dire : « comment est-ce qu'on va faire », mais malheureusement, comme dit Jean-Marc Sauvé, il y a une espèce de montée en intérêt pour la chose, et puis ce n'est pas très bien suivi, pas très bien accompagné, et cela se perd un peu dans les cartons, et cela se perd un peu partout. On repart dans la vie quotidienne sans faire très attention à ce phénomène que l'on a repéré mais sur lequel on travaille beaucoup moins. Je me souviens moi – j'ajoute un élément personnel – 2000, je deviens

supérieur ; 2001, nous faisons cette formation ; 2005, les Etats Unis sont en pleine effervescence autour des affaires de pédocriminalité. Je reçois à Strasbourg au Grand séminaire, le supérieur des Sulpiciens – cela vous dit sûrement quelque chose, les Sulpiciens dans l'Histoire de la France, c'est cette Congrégation qui a en particulier un rôle très important dans la formation des prêtres-, et donc c'est le supérieur général des Sulpiciens du monde entier qui est un américain, qui est de passage à Strasbourg pour la raison simple que l'évêque de l'époque Mgr Joseph Doré est lui-même sulpicien, et ils souhaitent se rencontrer. Et ce supérieur qui passe son temps à visiter les séminaires aux Etats-Unis en particulier, va venir au Grand séminaire de Strasbourg, va nous faire une conférence, et puis ensuite nous avons un dîner avec lui, et on va parler avec lui de cette question. Je me souviens très très bien de ce dîner, on lui dit : expliquez-nous ce qui se passe aux Etats-Unis, nous depuis la France on n'y comprend rien. Et il va nous parler des problèmes culturels américains, du fait qu'après mai 68 on ait ouvert les séminaires de manière un peu imprudente, on a laissé entrer des gens sans avoir trop de l'attention à ce qu'ils étaient, bref, il nous donne ces explications-là, qui valent ce qu'elles valent, et nous, je me souviens très bien, et nous, nous sommes là à lui dire : mais nous, nous n'y comprenons rien, il n'y a rien de tout cela chez nous en France. On est d'une naïveté absolument incroyable parce qu'on a aucun moyen de savoir. Cette séquence avait bien commencé parce que ces années 2000, il se passe, comme je vous l'ai dit, des choses en Australie, Irlande, Etats-Unis, etc., donc on commence à se poser des questions, et parce que aussi au niveau de l'Eglise universelle on commence à réagir.

Alors on sait que les années 2000, 2001, 2002, 2003, c'est assez compliqué pour une raison assez simple, c'est que le pape Jean-Paul II est en train de mourir. Il est très malade, il est quasiment impotent, souvenez-vous les derniers mois de son pontificat, il ne se passe plus grand-chose. Par contre il y a quelqu'un qui s'inquiète fortement et dont on voit qu'il s'inquiète et qui d'ailleurs traduit son inquiétude de diverses manières, c'est Joseph Ratzinger. Parce que Joseph Ratzinger sentant le nombre de problèmes qu'il voit un peu partout va demander à concentrer l'ensemble des dossiers vers l'institution qu'il dirige qui s'appelle la Congrégation pour la Doctrine de la Foi, et il va demander que tous les dossiers arrivent dans le service qu'il pilote. Et c'est à ce moment-là qu'il prend la mesure de la vague qui monte. Et vous le savez peut-être, c'est lors d'un chemin de croix d'un vendredi saint, durant la semaine sainte où il est au Colisée – vous savez que le pape fait toujours le chemin de croix au Colisée – que Joseph Ratzinger, (le pape Jean-Paul II ne pouvant plus présider le chemin de croix, il est trop malade) va composer un chemin de croix en particulier en faisant des références au drame de la pédocriminalité, et où on sent bien que ce qu'il voit arriver, ce qu'il arrive à commencer à analyser, il le trouve absolument dramatique. Et c'est la raison pour laquelle d'ailleurs, dès qu'il devient pape sous le nom de Benoit XVI, il prend assez rapidement un certain nombre de mesures pour l'organisation de la réflexion autour des dossiers qui arrivent autour de la pédocriminalité. Il va organiser véritablement un service, et il va aussi commencer à modifier un certain nombre d'éléments du Droit canonique pour permettre d'accélérer les procédures et pour permettre d'avancer plus rapidement sur ces dossiers.

Et bien évidemment, vous le savez, celui qui va faire avancer de manière définitive les affaires de pédocriminalité dans l'Eglise universelle, c'est le pape François.

Le pape François arrive à un moment donné où les questions des grands pays occidentaux (Etats-Unis, Canada, Allemagne, Belgique, Angleterre, l'Australie aussi – alors ce n'est pas l'Occident, c'est un autre continent) et l'ensemble donc des données lui montre bien que le phénomène est planétaire, et comme lui vient d'Amérique du Sud, il ajoute l'analyse qu'il a vue en Amérique du Sud, où il a bien vu là aussi des choses qui remontent. Et puis que se passe-t-il alors, le pape François,

c'est le 13 mars 2013, il commence son ministère, il parle à certains moments de la pédocriminalité, mais c'est vrai que c'est l'accélération du phénomène français qui va l'inviter à accélérer sa propre analyse et son propre propos.

Que se passe-t-il en France ?

On l'a dit, en 2016, à Lyon, il y a l'affaire Bernard Preynat, une affaire sur laquelle je ne vais pas revenir en détails, mais celui qui est évidemment le principal mis en cause est le cardinal Barbarin dont on dit qu'il n'a pas dénoncé ce qu'il aurait dû dénoncer, c'est-à-dire ce qui était reproché à Bernard Preynat, et que d'ailleurs ses prédécesseurs, le cardinal Billé et le cardinal Decourtray. Et vous le savez, surtout ce qui a été reproché au Cardinal Barbarin, c'est une phrase malheureuse devant la presse, où il a abordé la question de l'affaire Preynat en disant : voilà, oui effectivement il y a des victimes, mais tout cela est prescrit « grâce à Dieu », et cette formule évidemment était maladroite. Et vous savez même que ce sera le titre d'un film qui sera fait sur cette affaire, un film de François Ozon. Il faut savoir quand même que le Cardinal Barbarin a été condamné en première instance en 2018, à 6 mois avec sursis pour non dénonciation, mais il sera relaxé le 30 septembre 2020 par la Cour d'Appel de Lyon, confirmé en cassation en avril 2021. Donc il n'y a pas eu de condamnation. Il a été condamné, mais la condamnation à la Cour d'appel a abouti à une relaxe. Pourquoi ? parce qu'on a estimé que les conditions de cette dénonciation n'étaient pas remplies. Mais un avocat me disait : si on admet qu'il est coupable, alors il n'y aura plus jamais personne pour diriger une institution en France, parce qu'on doit alors être au courant de tout. En tout cas, le fait est, qu'à partir de cette affaire Preynat, 2016-2017, l'opinion publique dit très clairement qu'elle ne supporte plus que l'Eglise, d'une certaine manière, échappe à sa responsabilité devant ces questions. C'est cela qui est en jeu. Et ce qui est aussi mis en jeu, c'est finalement le sentiment que l'Eglise face à la souffrance des victimes reste campée dans son quant-à-soi, et finalement n'a pas la compassion et le cœur suffisamment ouvert et attentif à cette souffrance pour l'accueillir, l'écouter et en tirer les conséquences qu'elle doit en tirer.

Et c'est bien ce que va dire le pape François finalement dans les deux documents qu'il va faire lui-même. Il y en a un, vous le savez peut-être, c'est à l'été 2018 où il écrit à tout le peuple de Dieu pour dire : il y a une souffrance terrible dans l'Eglise, et la souffrance terrible première est celle des victimes de la pédocriminalité. Et cette souffrance des victimes de la pédocriminalité doit nous rejoindre et nous toucher. Si elle ne nous touche plus, il y a quelque chose qui ne va plus dans l'Eglise. Et à partir de ce moment-là, à partir de cette réflexion du Pape et de cet appel du Pape à une conversion de l'Eglise face à cette souffrance, les choses vont se mettre en marche. Les choses se mettent en marche en particulier en 2017 – je m'en souviens très bien – c'est Georges Pontier qui est alors Président de la Conférence des Evêques, et qui devant l'ensemble de l'assemblée nous invite à réfléchir à ce qu'on est en train de découvrir et qui sort d'un peu partout. On nous dit, ici il y a une affaire, ici, il y en a une autre, c'est aussi vous le savez bien ce qui va donner le mouvement Me#Too, c'est-à-dire le fait de faire en sorte que la parole se libère de manière générale. Cela va conduire la Conférence des évêques à se dire : il faut vraiment que l'on fasse un travail de fond – il y a à ce moment-là une commission d'enquête du Sénat aussi qui est créée – donc c'est le moment où nous disons qu'il faut faire un travail de fond et que nous décidons, en avril 2017, la création d'une commission indépendante à laquelle les évêques de France vont confier le travail d'enquête sur l'Eglise de France et sur ce qui s'est réellement passé, sur l'état réel de la question de la pédocriminalité en France.

C'est alors que la CIASE est créée. Elle est confiée à Jean-Marc Sauvé et à 21 personnalités de milieux très différents, d'histoires très différentes, de compétences très différentes, et finalement le contrat que les évêques passent avec Jean-Marc Sauvé et la CIASE est de produire en deux ans un rapport sur la question de la pédocriminalité en France depuis 1950. Il faut quand même parfois le rappeler parce qu'on a parfois l'impression que la CIASE est un organe créé par le gouvernement. Ce sont les évêques de France qui ont choisi de créer la CIASE, qui ont appelé celui à qui ils ont confié la conduite de cette commission, et c'est aussi bien évidemment les évêques qui ont financé la CIASE sachant que les personnalités qui ont donné de leur temps, de leur énergie, de leur souci d'analyse, ont toutes été des personnes bénévoles ; mais il a fallu un secrétariat, une organisation. Il a fallu aussi financer ce que la CIASE a souhaité, un certain nombre de travaux dont le travail de l'INSERM et un travail de l'Ecole pratique des Hautes études, donc des analyses que l'on a voulues, ce qui veut dire que le travail de la CIASE en France est certainement le travail le plus pointu, le plus profond qui n'a jamais été fait sur cette question de la pédocriminalité dans un pays dans le monde.

De son côté donc, la Conférence des évêques confie le travail à la CIASE, et la CIASE devait rendre son travail en 2019. Mais vous savez bien qu'il se passe quelque chose qui s'appelle la crise du COVID qui va évidemment beaucoup ralentir le travail, et donc la Conférence des évêques va de son côté continuer elle-même à travailler. Et la Conférence des évêques – c'est important de vous le dire aussi – elle décide en particulier dès 2017/2018, et elle entérine en mars 2021, des groupes de travail sur l'accompagnement des victimes, un groupe de travail sur la mémoire, un groupe de travail sur la formation et la prévention et un groupe de travail sur l'accompagnement des prédateurs. Parce qu'il ne suffit pas d'avoir arrêté quelqu'un, parce qu'il ne suffit pas de l'avoir envoyé en prison. Le jour où il sort de prison, qu'en fait-on ? si c'est pour le remettre dans la rue, ce n'est un bienfait pour personne et pour lui non plus.

Et puis en mars 2021 – ce sont des choses que vous pouvez trouver sur le site de notre diocèse, mais aussi sur le site internet de la Conférence des évêques de France – pour lutter contre la pédophilie, les évêques de France votent déjà un certain nombre de résolutions, commencent à parler de la question de la responsabilité de l'Eglise. C'est la première fois que l'on aborde la question si directement. On crée un conseil pour la prévention et la lutte contre la pédophilie, et puis on crée un service national qui est chargé d'accompagner tout ce qui se fait en matière de pédocriminalité.

Donc vous voyez bien, 2017, on crée la CIASE. Mais il faut le temps que la CIASE s'organise, trouve sa méthodologie, et puis d'un autre côté la Conférence des évêques continue son propre travail, et met en place déjà un certain nombre de dispositif.

Et puis il y a le **rapport de la CIASE**, le 5 octobre 2021. Je n'ai pas apporté la version la plus épaisse, mais le document résumé du rapport. Le document lui-même fait 500 pages. Il est énorme, c'est un travail extrêmement rigoureux et impressionnant. Et donc qu'est-ce que le rapport de la CIASE ?

D'abord, le rapport de la CIASE, c'est un document avec une méthodologie originale puisque ceux qui ont fait le rapport assument cette méthodologie. Pour la première fois, on commence par un parti pris. C'est-à-dire que ce n'est pas un document judiciaire. Ce n'est pas un document qui enquête comme la justice qui va chercher ce qui est à charge, ce qui est à décharge. Non, le parti pris fondamental de la CIASE est d'écouter les victimes, c'est-à-dire on part des victimes. On écoute les personnes qui se présentent et qui vont témoigner. Il y a donc ce parti pris premier, les victimes.

C'est-à-dire que jusqu'alors on n'avait pas écouté les gens et qu'il fallait commencer à les écouter. Et donc la CIASE elle-même va écouter un grand nombre de victimes, des dizaines et des dizaines de victimes. Vous savez peut-être que cela va être tellement pénible pour Jean-Marc Sauvé et pour les personnes qui travaillent avec lui que, eux-mêmes, devront se faire accompagner psychologiquement, parce que quand vous écoutez pendant des heures et des heures des victimes, vous êtes écrasé. Je vous ai raconté ma petite histoire au fond de mon confessionnal, vous avez senti je pense combien elle me marque aujourd'hui encore 15 ans, 20 ans après. Vous imaginez pour quelqu'un qui passe des heures à écouter des victimes qui vous racontent des histoires absolument sordides. Donc le parti-pris de l'écoute est premier.

La CIASE va aussi faire appel à des travaux collatéraux. Je vous ai dit le travail de l'INSERM qui va être fait, et puis le travail de l'école pratique des hautes études, puis la collaboration avec tous les évêques de France puisqu'on va demander à tous les diocèses de France de faire remonter des informations des archives. Dans un second temps, la CIASE va aller elle-même ponctionner dans certains diocèses les archives. On demande la remontée de toutes les archives des 100 diocèses de France, 70 ans en arrière, depuis 1950 ; tout ce que l'on a comme affaires, on les fait remonter, puis la CIASE prend l'initiative de venir dans certains diocèses pour regarder les archives, voire éventuellement si il y a des choses que l'on n'aurait pas vues. Cela fera remonter à peu près 7500 victimes. C'est le travail de remontée de dossiers, qui mettra en lumière 2000 prédateurs. Ensuite l'INSERM va travailler à partir d'un panel de citoyens qui va permettre des projections mathématiques – c'est ce qui a fait le plus discuter, vous le savez bien – qui donne alors un chiffre tout à fait vertigineux, le chiffre de 320 000 victimes, 210 000 liés à des clercs et un tiers donc lié à des laïcs. C'est ce qui a été le plus discuté, et c'est ce qui est le plus discuté encore aujourd'hui. Ce n'est pas l'heure pour moi d'en discuter ici. Le fait est qu'il y a d'abord ce travail fondamental de recherche de la CIASE, d'écoute des victimes, de recherche des situations et puis ensuite d'analyse : qu'est-ce qui a conduit finalement à ce drame ? qu'est-ce qui a permis ce drame dans l'Eglise ? Viennent ensuite un certain nombre de recommandations. On note en particulier dans cette version courte, 45 recommandations qui sont faites par la CIASE. Ce ne sont pas des obligations, ce sont des recommandations aux évêques puisque ce sont les évêques qui ont demandé à la CIASE de faire ce travail et de suggérer ces recommandations.

Nous arrivons alors au 5 octobre 2021. Je vous ai dit, les évêques ont entendu le résultat du rapport le 4 octobre 2021, et nous sommes tous un peu sonnés après cette première présentation. Pour ma part, je me souviens, j'ai assisté à la présentation du rapport non pas en Touraine, mais en Alsace où j'étais en repos en raison d'un problème de santé. Nous étions donc tous « sonnés ». Moi qui avais pas mal travaillé cette question, j'avais lu pas mal d'ouvrages. Je vous ai dit que je m'étais intéressé à cette questions dès 2001 comme supérieur de séminaire. Je m'y étais intéressé un peu comme jeune étudiant en droit. J'avais lu par exemple, simplement pour vous dire les travaux qui existent, bien avant les questions de la CIASE : « L'enfant interdit, comment la pédophilie est devenue scandaleuse ». C'est un livre très intéressant parce qu'il montre aussi combien la pédophilie à un certain moment n'était pas aussi scandaleuse que cela, vous le savez bien. J'avais aussi lu : « L'esprit de corps, l'Eglise face à la pédophilie ». Vous voyez, il y avait déjà des livres en 2003, 2004 que j'ai encore dans ma bibliothèque. J'avais aussi lu : « Le livre noir des violences sexuelles » de Murielle Salmona qui fait toute une enquête sur les questions de violences en général mais en particulier sur les enfants. Et puis dans les mois qui précèdent le rapport de la CIASE, j'avais enfin lu, Vanessa Springora : « Consentement » qui avait fait beaucoup de bruit, et surtout, je l'avais lu d'une traite de Camille Kouchner : « La Familia Grande », où je dois dire j'ai retrouvé

exactement les mêmes mécanismes que l'on décrit dans le rapport de la CIASE sur les phénomènes d'emprise, sur les phénomènes de fascination.

Donc le 5 octobre 2021, nous sommes tous un peu sonnés. Nous nous retrouvons en novembre à l'assemblée plénière, et nous nous disons : que va-t-il se passer ? Ce qui va se passer, je vais en parler en premier aux prêtres, le jour de la Saint-Martin, une heure et demi avant la célébration de l'après-midi. Tous les prêtres étaient là. Et j'ai voulu, à eux en premiers, leur dire : voilà ce qui s'est passé, voilà ce que nous avons vécu. Et j'ai dit, c'est vrai que nous avons vécu, nous les évêques, une sorte de cheminement spirituel pendant 4-5 jours. Nous sommes arrivés avec des pieds de plomb, vous l'imaginez bien. Nous sommes arrivés perdus, je pense, en partie. Mais nous nous sommes appuyés sur une expérience spirituelle. Nous nous sommes mis devant l'Évangile, et entre l'Évangile et ce que nous avons découvert le 5 octobre, il y avait un monde. Que fait-on avec cela ? Nous avons alors écouté des passages du rapport de la CIASE et nous avons réfléchi ensemble. Nous avons pendant une journée aussi, c'était assez bien organisé par le Saint-Esprit, je dois dire, accueilli des personnes en fragilité. Cela nous a permis, je crois, de nous inviter à être simples et à ne pas jouer à ce que nous ne sommes pas. Et je crois que ce fait d'arriver pauvres, d'être avec des pauvres, nous a fait nous dire : et bien Seigneur, il faut que l'on reconnaisse que nous n'avons pas été à la hauteur. Ce qui s'est passé est dramatique et donc c'est la raison pour laquelle assez rapidement, au bout de 3-4 jours, nous avons vécu comme un renversement de la Conférence. Une espèce de conversion qui nous a fait nous dire que nous n'avions pas à défendre l'Église. Pourquoi aurions-nous à défendre l'Église ? Nous avons simplement à dire : oui, nous n'avons pas du tout été à la hauteur, et maintenant il faut nous y mettre. Il faut nous y mettre en accueillant les victimes, en les accompagnant, en faisant ce qu'il faut pour elles. Et puis, il faut faire en sorte que cela n'arrive plus. C'est là où la Conférence des Evêques a décidé de voter la responsabilité entière de ce qui s'était passé, même si chacun n'y a pas participé directement bien évidemment. Cette responsabilité que la CIASE a appelé une « responsabilité systémique ». Il faut alors faire très attention parce que beaucoup de gens quand ils entendent : responsabilité systémique, pensent que cela veut dire que l'Église a organisé un système pour faciliter la pédocriminalité... Ce n'est pas de cela qu'il s'agit. La CIASE dit bien que ce n'est pas cela. La responsabilité systémique, selon Antoine Garapon, c'est : « La confusion entre la puissance sacramentelle et le pouvoir pour porter en germe le risque d'emprise, possible terreau de violences sexuelles, mélange indissociable de fautes et de manquements personnels, collectifs et institutionnels. C'est cela que désigne l'expression de violence systémique ». Donc il n'y a pas un système que l'on a mis en place volontairement, mais tout le monde a un peu failli dans la chaîne de responsabilité et c'est cela qui peu à peu avec un silence général – pardonnez-moi auquel a participé un peu tout le monde collectivement dans notre Communauté qu'est l'Église–, a permis que des actes se reproduisent, se répètent, sans que personne ne voit les signaux faibles et que personne n'ait l'empathie suffisante à l'égard des victimes.

Ainsi la Conférence des évêques va décider la responsabilité institutionnelle, va voter en disant : oui, à la dimension systémique, et en disant oui, elle introduit un devoir de justice et de réparation : justice et réparation, en particulier par une reconnaissance qui a été faite et par une réparation à l'égard des victimes. Cela va nous amener à la fin de la semaine à Lourdes à faire dans un tout autre esprit de ce qui était prévu, le dévoilement d'une plaque mémorielle à la Conférence des évêques à Lourdes. Il y aura aussi un temps de liturgie pénitentielle, cette liturgie de pardon que nous avons voulue et où ensemble, collectivement, nous avons dit notre pauvreté, notre péché, notre misère et demandé la miséricorde de Dieu.

La conséquence de ces votes de novembre, c'est immédiatement bien sûr la création de deux instances. Si l'on veut prendre en charge à la fois la dimension de réparation et la dimension de reconnaissance, il fallait mettre en place immédiatement les instruments qui allaient permettre de travailler cette question. Et je vous lis ce qu'écrit Antoine Garapon, qui est un juriste, parmi les plus novateurs. C'est lui qui d'une certaine manière a fait la promotion de ce que l'on appelle la justice réparatrice qui est née en Afrique du Sud, lors de la réconciliation qu'il a fallu opérer après l'Apartheid. Voilà ce qu'il écrit, il y a deux mois, dans un article de la revue *Esprit* : « Jamais la demande de justice n'a été aussi incandescente, pourtant jamais la défiance envers les institutions n'a été aussi vive », c'est un fait. « C'est un problème. Dans une situation similaire », dit-il, « le pari de l'Eglise que je trouve intéressant a été de proposer une solution relevant de la reconnaissance et de la réparation pour les victimes, ne pas les laisser errantes pour ne pas exacerber leur ressenti. » Et donc pour que cette reconnaissance des faits, pour que la personne n'ait plus à se poser la question si elle est vraiment victime, mais pour qu'on lui dise : « Tu es une victime, tu as le droit de le dire, et c'est pour cela que nous te prenons en charge », et bien il fallait créer des instances pour cela, et c'est la raison pour laquelle a été créé d'une part l'INIRR dont vous avez peut-être déjà entendu parler. C'est l'Instance Nationale Indépendante de Reconnaissance et de Réparation, justement, dirigée par une magistrate, Marie Derain de Vaucresson, qui a eu pour charge à partir de novembre 2021 de mettre en place ce dispositif. C'est cette instance donc qui reçoit les dossiers des personnes qui se présentent comme victimes. Les dossiers sont alors instruits, il y a une reconnaissance du fait d'être victime, et ensuite il y a la réparation qui est une réparation matérielle, financière, qui peut être proposée à la personne. Actuellement, l'INIRR a reçu pour l'instant un tout petit peu moins de 1000 demandes, il y a quelques semaines. Et un certain nombre de dossiers ont commencé à être instruits. Alors, évidemment, et je le comprends bien, de nombreuses victimes disent, c'est lent, cela ne va pas assez vite. Ce à quoi des magistrats proches de notre cellule du diocèse disent que dans la justice civile et pénale cela va encore moins vite. En tout cas on essaie d'aller le plus vite possible. Il y a à l'heure actuelle une cinquantaine, une soixantaine de personnes qui ont déjà obtenu ce qui va être leur réparation matérielle.

Pour que l'on puisse prendre en charge ces réparations matérielles, il a fallu créer autre chose, un fonds financier qui puisse permettre de mettre en œuvre la réparation. A donc été créé, vous en avez peut-être entendu parler, le fonds SELAM, qui est un fonds qui recueille les participations des diocèses de France. Tous sont invités à participer au prorata de leur capacité. Ce fonds a été abondé au niveau de 20 millions d'euros pour l'instant, qui servent d'abord à mettre en place l'INIRR parce que bien évidemment il faut des locaux, il faut des secrétaires, il faut du monde, même si ceux qui instruisent sont là aussi des bénévoles de manière générale. Mais il faut tout de même quelques personnes salariées et professionnalisées. A la fin de l'année dernière, je l'avais d'ailleurs dit dans la presse, il n'y avait pas à cacher la chose, notre diocèse de Tours nous avons versé 125 000 euros au fonds SELAM pour cette participation de l'Eglise de France.

Qu'est-ce qu'a encore produit la décision de novembre ? Avant tout, vous le voyez bien, la responsabilité, la dimension systémique, le devoir de justice et de réparation, la création de l'INIRR, le fonds SELAM. Nous avons aussi fait la demande au Saint-Père, le pape François de venir visiter l'Eglise de France pour nous dire si ce que nous faisons est sur la bonne voie. puis nous avons aussi créé 9 groupes de travail conduit par M. Baladur et qui est chargé de vérifier que les groupes de travail avancent.

1. Un groupe sur les partages des bonnes pratiques devant les cas signalés

2. Un groupe sur la confession et l'accompagnement spirituel
3. Un groupe d'accompagnement des prêtres et religieux, religieuses mis en cause
4. Un groupe sur le discernement vocationnel et la formation des futurs prêtres
5. Un groupe sur l'accompagnement du ministère des évêques
6. Un groupe sur l'accompagnement du ministère des prêtres
7. Un groupe sur la manière d'associer les fidèles laïcs aux travaux de la Conférence des évêques de France
8. Un groupe commun avec les religieux, religieuses, sur l'analyse des causes des violences sexuelles au sein de l'Eglise
9. Et enfin, le groupe 9, un groupe sur les moyens de vigilance et de contrôle des associations de fidèles.

Il y a donc 9 groupes de travail. Dans ces 9 groupes de travail, il y a à chaque fois un évêque, il y a à chaque fois au moins une personne victime présente, et des personnes qui ont été appelées au titre de leur compétence. Ces groupes travaillent, et en novembre prochain, donc un an exactement, ces 9 groupes viendront présenter l'état d'avancée de leurs travaux.

Voilà, ce sont là les grandes mesures. Ces mesures sont disponibles sur le site de notre diocèse et sur le site de la Conférence des évêques de France.

3/ J'en termine par un troisième et dernier point – Cela fera une heure et je vous passerai ensuite la parole pour passer à des choses beaucoup plus concrètes. J'en termine par-là, avec **notre diocèse de Tours**.

J'ai commencé à vous dire comment j'ai découvert personnellement la question de la pédocriminalité, ensuite comment l'Eglise de France a réagi devant ce phénomène, qu'est-ce qu'elle a fait, et si vous le permettez donc, je vais parler de notre diocèse.

Dans le diocèse du Jura où j'étais auparavant d'ailleurs, comme l'a fait Mgr Aubertin ici à Tours, nous avons créé les uns les autres ce que l'on a appelé assez rapidement dès les années 2016, un peu avant que l'affaire Preynat soit médiatisée, des cellules d'écoute. Pourquoi ? parce qu'on s'est bien rendu compte que des gens venaient vers nous, nous parlaient de ce qu'ils avaient vécu et que ce n'était pas à nous de gérer les choses tout seuls. Nous ne pouvions pas. Nous ne savions pas toujours faire. Et puis il n'était pas bon que nous soyons présents sur tous les terrains. C'était justement un des reproches que l'on nous faisait : c'est vous écoutez, c'est vous qui recevez, c'est vous qui réglez les choses dans vos affaires, vous faites vos affaires dans votre coin.

Dans le Jura j'avais une équipe qui s'était créée autour d'une avocate très engagée dans la défense des enfants, face à la pédocriminalité avec des psychologues, avec des gens dans le milieu de la jeunesse. Et quand je suis arrivé ici, j'ai trouvé, je dois le dire, une remarquable équipe qu'avait appelée mon prédécesseur, avec policier, magistrat, psychologue, psychiatre, tous très compétents, et qui jusqu'alors peut-être – et parce que la montée en puissance de la Conférence des évêques ne s'était pas faite, étaient surtout des personnes ressource pour mon prédécesseur qui allait

régulièrement vers elles pour demander conseil, pour les rencontrer, pour qu'il puisse y avoir éventuellement rencontre de quelqu'un qui se présentait comme victime.

Arrivé en 2020, j'ai assez rapidement pris lien avec cette réalité, ces personnes. Nous nous sommes vus assez rapidement et nous avons commencé à changer un peu de rythme de travail, tout simplement parce que « la température montait ». Nous avons donc un peu changé de mode de travail, nous avons aussi bénéficié de plus en plus de ce qui se faisait à la Conférence des Evêques de France qui nous proposait des visio-conférences de formation, nous proposait à Paris des rencontres. Il y a donc eu une montée en puissance de ce groupe, de cette cellule écoute, de cette cellule d'accueil.

Avec cette cellule d'ailleurs nous nous sommes dits en 2021, au printemps 2021, que le rapport de la CIASE allait arriver – il est arrivé le 5 octobre 2021. Nous nous sommes dits : il faut que nous préparions un tout petit peu, au moins les prêtres et les laïcs en responsabilité ce qui va venir parce que beaucoup ne voient pas ce qui se passe.

Pour ma part, comme évêque depuis 2011, à toutes les séquences de la Conférence des évêques, j'ai entendu parler de pédocriminalité. Nous étions tout le temps dans ces questions. Mais, et c'est bien normal, que ce soit vous comme laïcs ou comme prêtres ici présents ce soir, ces questions pour beaucoup étaient vues de plus loin. Vous n'étiez pas directement concernés. Pour ma part, je me suis dit avec l'équipe du diocèse : il faut que nous préparions la réception du rapport de la CIASE. Il faut que les prêtres prennent conscience, que les laïcs en responsabilité prennent conscience. Nous avons donc organisé une journée en juin 2021 avec en particulier Ségolène MOOG qui avait à la Conférence des évêques – et qui a toujours d'ailleurs – la responsabilité de la cellule du groupe d'accompagnement autour des questions de pédocriminalité. Elle est venue nous partager, en juin 2021, ce qui était en jeu, ce qui était en train de se préparer. Cela nous a permis au moins de nous dire que la question de la pédocriminalité est importante dans l'Eglise de France.

Et puis le rapport de la CIASE est arrivé le 5 octobre. Bien évidemment, il a fallu alors être attentif, parce que le rapport de la CIASE a eu un effet ; il a fait ressortir un certain nombre d'affaires, vous l'imaginez bien.

Il y a eu des diocèses où il y a eu beaucoup d'affaires. Je me souviens être allé prêcher une retraite à Arras, et l'évêque d'Arras – qui était à l'époque vice-président de la CEF – me disait : tout mon week-end il faut que je sois là pour écouter des gens, pour recevoir des gens. Il avait une quinzaine d'affaires qui sortaient sur Arras. Ce phénomène ne s'est pas passé chez nous.

Quand je suis arrivé sur le diocèse, comme tout évêque qui arrive dans un diocèse, je suis allé faire mes visites de courtoisie. J'avais rencontré le Procureur de la République qui m'avait parlé des quelques affaires qu'il y avait chez nous. Cela se comptait sur les doigts d'une main. Soit des affaires déjà réglées, soit des instructions qui étaient en cours, dont 2 ont été classées sans suite. Il y avait une affaire qui risquait de faire un peu de bruit aujourd'hui, et donc c'est vrai que chez nous à partir du 5 octobre, on a aussi vu arriver des choses nouvelles. La cellule de veille a dû écouter des personnes, mais je dois dire : souvent cela a été des cas de personnes qui venaient à notre cellule diocésaine, mais avec des affaires qui s'étaient passées ailleurs. Je pense en particulier à 4 signalements que j'ai fait au Procureur de la République ; pour tous les quatre, les affaires ont eu lieu dans d'autres diocèses. Donc à chaque fois nous avons envoyé l'information nécessaire aux procureurs locaux, aux évêques et aux vicaires généraux locaux pour qu'ils puissent suivre. Il y a eu

des questions autour de religieux morts depuis longtemps. Il y a eu 2 ou 3 situations aussi de chez nous, mais avec des prêtres décédés. Il n'y a rien eu de nouveau, de véritablement nouveau.

Ce qui s'est passé chez nous par contre au niveau de l'impact médiatique, bien évidemment, ce sont les deux articles qui sont sortis en décembre 2021 autour d'une affaire d'un prêtre du diocèse – vous le savez bien, je n'ai pas besoin de vous l'expliquer – et cette affaire là va cristalliser beaucoup d'énergie et demeure encore chez nous et pour nous l'affaire la plus importante. L'instruction n'est pas finie – j'ai eu le Procureur de la République au téléphone il y a 4 jours, on en a reparlé. Comme l'affaire est en instruction, on reste « discret », c'est-à-dire que je ne me prononce pas plus que cela ici.

Ce que nous avons fait aussi au niveau du diocèse – donc vous avez bien vu, la cellule a eu quelques personnes à entendre, il y a eu des auditions, 7-8 auditions, ce que nous avons fait par contre, c'est que nous avons pensé qu'il était bon que nous ayons, comme nous avons préparé le rapport de la CIASE, nous avons voulu faire quelque chose de l'ordre de la « post-CIASE ». Nous avons invité ici à Tours Joël Molinaro, de l'Institut Catholique de Paris, qui faisait partie des personnes de la CIASE, il est donc venu ici à Tours. Est venu aussi un canoniste, et nous avons eu une journée de nouveau avec les prêtres, avec des laïcs du diocèse autour de ces questions de pédocriminalité. Cela nous permis de « reprendre » le rapport de la CIASE, d'essayer de comprendre ce que ce rapport avait dit, et de comprendre aussi ce qui était en jeu.

Je voudrais rajouter une petite chose. C'est qu'au moment où le rapport est sorti, où il y a eu un tout petit peu quelque chose qui s'est passé au niveau de notre cellule – je dis « un tout petit peu » non pour minimiser mais que c'était moins important que souvent ailleurs – ce qui s'est passé, c'est que nous avons proposé aux prêtres dans les paroisses de proposer des temps de parole libre. Nous avons envoyé une petite pédagogie aux prêtres, en leur proposant des modalités pour le faire, il y a un certain nombre de paroisses qui l'ont fait. On ne peut pas dire que cela a rassemblé beaucoup de monde, mais là où cela a rassemblé du monde, cela a été des moments forts et des moments même pour certains décisifs pour pouvoir dire des choses qu'ils n'avaient parfois jamais pu dire.

Ce que nous avons encore fait, c'est que la Conférence des évêques avait prévu, et prévoit, continue de prévoir, qu'il y ait dans l'année liturgique un moment où nous fassions mémoire du drame de la pédocriminalité. Vous savez que c'est le troisième dimanche de Carême qui a été choisi pour cela. Et donc nous avons célébré à la Cathédrale le troisième dimanche de Carême en ce sens, la messe du dimanche soir où nous avons prié de manière particulière pour les victimes et où nous avons marqué de manière consciente ce drame, en priant en particulier pour ceux qui souffrent de ce drame, et aussi pour tous ceux qui en souffrent et qui n'ont pas parlé encore, et qui sont invitées à parler.

Enfin, il y a eu encore deux choses. J'ai fait le tour des doyennés au mois de mai, et dans le tour des doyennés que j'ai fait, j'ai rencontré à peu près 1 000 personnes. J'ai eu un échange à la fin souvent avec les fidèles qui étaient là. Je leur ai proposé de poser des questions. Un certain nombre de questions sont revenues sur la question de la CIASE. Je dois dire pas énormément, mais des questions qui sont revenues : qu'est ce que nous faisons pour faire en sorte que cela n'arrive plus ? Quelle est la réalité de la pédocriminalité dans le diocèse de Tours ? Des questions sont venues de ce type-là.

Deuxième chose. Parce que cette question est importante, parce qu'elle est grave, parce qu'il en va aussi – et le pape François le dit très bien – de la crédibilité de notre Eglise, j'ai pensé qu'il était

important que nous ayons dans le diocèse un service qui prenne en charge cette question de la pédocriminalité. Tout à la fois pour nous permettre de réfléchir à la prévention, c'est-à-dire pour mettre en place des dispositifs dans notre vie ecclésiale qui permettent que ces drames n'arrivent plus. Parce que si ces drames sont arrivés, c'est souvent parce que nous ne faisons pas attention, nous ne pensions pas que cela pouvait arriver, nous vivions dans une sorte d'illusion. Nous ne voulions pas voir aussi, nous ne voulions pas entendre. Donc il y a toute la question de la prévention. Et puis toute la question de la formation parce qu'il ne suffit pas de se dire : on va donner un petit carnet d'informations. Il s'agit de se dire : comment forme-t-on les cadres ? Comment forme-t-on les personnes ? Dans notre Eglise, il y a de nombreux lieux où on forme. Je pense à l'Ecole catholique, je pense aux mouvements d'Eglise, par exemple les scouts ou d'autres réalités. Mais nous nous disions, il faut aussi que nous ayons dans le diocèse, pour notre diocèse quelque chose pour former et informer. J'ai donc appelé parmi nous quelqu'un que je remercie tout particulièrement d'avoir accepté cette mission. J'ai appelé quelqu'un parmi nous qui va prendre la parole, Armelle Jus, qui après un long temps dans le service de la pastorale de la Santé, avec une grande expérience, une formation théologique aussi, a consenti à faire un pas dans la foi quand même parce qu'il ne fallait pas simplement s'engager dans une mission. Il fallait tout créer. Ce que nous sommes en train de faire. On apprend à marcher en marchant, et bien nous apprenons à faire en fonctionnant, en nous renseignant, en cherchant aussi ce qui se fait dans les autres diocèses. En tout cas, je la remercie vraiment au nom de notre diocèse d'avoir accepté la responsabilité de déléguée pour « Une Eglise sûre » comme nous avons voulu appeler cette mission. Nous voulons faire en sorte que notre Eglise soit une vraie famille où l'on prend soin des autres et où l'on a suffisamment de lucidité pour se dire : il faut se faire confiance car la confiance est la base de la vie en société. S'il n'y a plus de confiance, il faut tout arrêter. Mais que la confiance n'empêche pas un certain contrôle, une certaine attention, et pour cela, il faut mettre des outils en place.

Je vais la laisser prendre la parole pour nous présenter ce que nous avons essayé de faire. Cela nous donne une vraie espérance. Parce que le 5 octobre est un peu un triste anniversaire, mais en même temps il y a tout ce qui s'est fait, vous le voyez bien, il y a tout ce qui continue de se faire. Et puis ce n'est pas rien de dire aussi que la CIASE voulue par les évêques de France a même donné des idées à l'Etat français. Parce que vous savez que sur le modèle de la CIASE, l'Etat français a créé la CIIVISE conduit par un juge assez remarquable, le juge Durand, sur les questions d'incestes familiales. Il vient de rendre une partie de son rapport. Près de 18 000 victimes ont été entendues, parce que – et j'en termine vraiment – ce n'est pas du tout pour me défausser que je dis cela, mais parce que le drame que nous avons découvert existe non seulement dans l'Eglise, mais dans toute la société. Il en va du respect des enfants, aussi du respect des femmes et du respect de toutes personnes.

Le soir du rapport Sauvé, où le rapport Sauvé a été présenté publiquement, Jean-Marc Sauvé était sur France Info, télé, et il était face à trois journalistes qui l'interrogeaient. A un moment donné, il a dit à une journaliste : « Ecoutez madame, j'entends bien (ils lui posaient encore des questions, que va faire l'Eglise...), je vais essayer de vous répondre. On a fait des recommandations. Je veux juste vous rappeler une chose, c'est qu'au cœur de ce texte, il y a en France 5 millions de victimes actuellement. L'Eglise a les siennes : 3,6 %. Elle essaie de faire quelque chose. Et il ajoutait : qui s'occupe des 96 % restants ? » Voilà c'est la question qui reste ouverte.